



Paris, le 8 février 2024

Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023

En 2023, le nombre de dossiers de surendettement déposés progresse de 8 % par rapport à 2022.

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès des services de la Banque de France s'élève à 121 617. Il augmente de 8 % par rapport à 2022. La progression est plus marquée au second semestre (+ 10 %) qu'au premier semestre (+ 5 %).

Le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 15 % à celui de 2019, année de référence (en période de prépandémie).

Sur les dix dernières années, les dépôts ont reculé de 6 % par an en moyenne, soit une baisse de 50 % depuis 2014. Cette tendance de long terme paraît résulter plus particulièrement d'un encadrement plus strict des conditions de commercialisation des crédits à la consommation (loi dite « Lagarde », notamment), de la baisse du chômage sur cette période et de solutions de traitement des situations limitant plus efficacement les redépôts.

Sur le plan géographique, le taux de dépôt de dossiers de surendettement des particuliers est plus important que la moyenne nationale dans les régions Hauts-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

Le montant global de l'endettement des ménages se stabilise

En 2023, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés s'élève à 4,2 milliards d'euros, montant stable sur un an, mais en recul de 27 % par rapport à 2019.

Hors dettes immobilières, l'endettement médian s'établit à 16 898 euros et l'endettement moyen à 30 429 euros.

Par rapport à l'année 2022, la structure de l'endettement évolue légèrement :

- **La part des dettes à la consommation** progresse de près de deux points (pour 40 % de l'endettement global). La proportion de dossiers qui comportent au moins une dette à la consommation augmente de 1 point (à 72 %) ;
- **La part des dettes immobilières** diminue de 2 points (27 % de l'endettement global). La proportion des dossiers qui comportent au moins une dette immobilière recule de 1 point (à 10 %) ;
- **La part des charges courantes et autres dettes** se révèle stable (33 % de l'endettement global). Elles sont présentes dans 76 % des dossiers. Parmi ces dettes, les dettes d'énergie et de communication augmentent de 3 %, mais leur part reste faible (2 % de l'endettement global).

Comme les années précédentes, la population des personnes ou ménages surendettés se caractérise toujours par la prédominance de :

- personnes vivant seules (52 %) ;
- personnes âgées de 25 à 64 ans (83 %) ;
- familles monoparentales (20 %) ;
- personnes (débiteurs ou codébiteurs) en recherche d'emploi (25 %) ;
- employés et ouvriers (52 %) ;
- ménages locataires ou hébergés à titre gratuit (88 %) ;
- personnes pauvres (58 %) ;
- ménages dont le niveau de vie est inférieur au SMIC net mensuel (69 %) ;
- ménages ne disposant d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes (50 %).

En 2023, 69 % des dépôts de dossiers ont été effectués par courrier, 17 % en ligne sur le site internet et 14 % au guichet d'une succursale ou d'un bureau d'accueil et d'information de la Banque de France. Environ la moitié des ménages ayant déposé un dossier ont choisi d'être accompagnés par un intervenant social.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement dans les régions et les départements, dans l'[Enquête typologique 2023](#).

Au titre de sa mission en matière d'[inclusion financière](#), la Banque de France a informé ou accompagné près de 5,7 millions de personnes en 2023.

Une question en matière de surendettement, de [droit au compte](#), de [fichage](#), de dispositifs de plafonnement des [frais bancaires](#) ou de tout autre sujet relatif à l'[inclusion financière](#) ?

N'hésitez pas à consulter l'[espace Particuliers](#) du nouveau site internet de la Banque de France, à appeler au 3414 ou à venir nous rencontrer à nos [guichets](#) présents sur tout le territoire.

« *La hausse des dépôts en 2023 renforce notre volonté d'accompagner nos concitoyens les plus fragiles, au plus près du terrain, en leur offrant une offre de services d'inclusion financière toujours plus visible, accessible et performante* » rappelle Hélène Arveiller, adjointe au directeur des Services aux particuliers à la Banque de France.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr/

Suivez-nous sur     